



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

JUL 16 1979

UN DOCUMENT



Distr.
GENERALE

S/13453
13 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DE LA ZAMBIE AU CONSEIL
DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 13 juillet 1979 l'informant que M. M. D. Lungu et M. E. M. C. Kazembe ont été nommés représentants suppléants de la Zambie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
